BON DE DENEIGEMENT

SAISON 2026-2027

DEMANDEUR

Nom / Raison sociale : .....
Syndic ou copropriété : .....
Adresse de facturation : .....
.....
Téléphone : .....
Courriel : .....

LIEU D'INTERVENTION

Adresse précise de l'accès, parking ou voie privée à traiter :
.....
.....
.....

PRESTATIONS SOUHAITÉES

Déneigement

☐ Après chaque chute de neige nécessitant une intervention

☐ Uniquement durant les périodes suivantes :
Du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....
Du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....
Du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Sablage / Salage

☐ Oui
☐ Non

Les parties privatives sont sablées/salées uniquement du lundi matin au vendredi à 12h00.

TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux fixés par délibération du Conseil municipal en vigueur pour la saison 2026/2027.

ENGINS UTILISES	Tarif horaire en € TTC (avec chauffeur)
CHARGEUR	205
BOBCAT	105
TRACTOPELLE	130
UNIMOG HORS CHEMIN	145
UNIMOG DENEIGMENT	155
CAMION SALEUSE	115
SALEUSE	60
TRACTEUR	110
LINDNER	150

BON DE DENEIGEMENT

SAISON 2026-2027

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je sollicite l'intervention des Services Techniques de la Commune d'Uvernet-Fours pour les prestations indiquées ci-dessus.
Je m'engage à :

- Assurer un accès libre de tout véhicule ou obstacle lors du passage des engins ;
- Matérialiser de façon visible les obstacles, ouvrages ou équipements susceptibles d'être endommagés (bornes, murets, clôtures, réseaux, cuves, etc.) ;
- Régler les sommes dues dès réception de l'avis des sommes à payer émis par la commune.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'intervention du service et des Conditions Générales de Vente applicables.

IMPORTANT
La signature du présent bon vaut acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente du service communal de déneigement et de sablage pour la saison 2026/2027.

BON POUR ACCORD

Fait à : .....
Le : ..... / ..... / .....

Signature du demandeur précédée de la mention :
« Lu et approuvé - Bon pour accord »

Signature :

Rappel

- **Les voies publiques demeurent prioritaires sur les interventions privées.**
- **Les délais d'intervention dépendent des conditions météorologiques et des nécessités du service.**
- **Les accès privés non dégagés ou encombrés pourront ne pas être traités.**
- **La commune intervient dans le cadre d'une obligation de moyens et selon les conditions fixées aux CGV.**